

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 6

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : Stakhanovisme pédagogique.* — *Comment former à l'école des personnalités et des caractères ?* — *Le dessin libre.* — *Vieux monastère.* — *Matériel scolaire.* — *Bibliographie.* — *Pro Juventute.* — *Autour du réverbère.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Enquête sur les nouveaux procédés.

A la suite des remarquables publications et des intéressantes conférences de M. le chanoine Dévaud, de nombreuses écoles ont expérimenté les nouveaux procédés proposés; il serait intéressant de connaître les résultats obtenus, pour en tirer des conclusions pratiques et concrètes.

Afin de permettre une étude d'ensemble qui soit de nature à aider davantage encore le corps enseignant dans sa tâche, nous prions les maîtres et maîtresses qui ont appliqué les directions contenues dans la *Pédagogie du cours supérieur* et dans *Lire, Parler, Rédiger* de vouloir bien adresser, d'ici au 15 mai, à M. le professeur Dr Dévaud, Boulevard de Pérolles, à Fribourg, un rapport sur les procédés utilisés et sur ce qu'ils ont donné, en y joignant les documents à l'appui. Ces documents leur seront retournés après usage.

Nous ne doutons pas que nombreux seront celles et ceux qui auront

à cœur d'apporter leur contribution, même modeste, à cette enquête et à faciliter la tâche de notre éminent professeur de pédagogie, à qui l'école fribourgeoise doit tant.

2. L'Ecolier chanteur.

Nous avons le plaisir d'annoncer la parution de *L'Ecolier chanteur*, le second livre scolaire de chant et de solfège, dont l'auteur est M. le chanoine Bovet, le très méritant et distingué maestro. Il est en vente dès ce jour au dépôt du matériel scolaire, à 2 fr. 70 l'exemplaire.

Nous espérons que ce livre, attendu depuis si longtemps, contribuera au rayonnement de la saine chanson dans nos écoles et nous recommandons ce nouveau venu à la bienveillance du corps enseignant, pour qu'il fasse rapidement et gaiement son entrée dans notre pays.

3. Compte de la retenue du 1 %.

La réduction du 6 % prélevée sur les traitements est répartie à raison de 5 % à la caisse de l'Etat et de 1 % aux membres du corps enseignant ayant des charges de famille.

Le compte du 1 % ristourné se présente comme suit :

	1933 (6 mois)	1934	1935
Produit du 1 %	11,219.—	22,794.20	22,571.—
Allocations versées	10,049.—	21,275.—	22,500.—
Solde actif	1,170.—	1,519.20	71.—

Le solde actif atteint la somme de fr. 2,760.20 formant un fonds spécial géré par le comité de l'association des membres du corps enseignant. Ce fonds doit servir en premier lieu à parfaire le produit de 1 % au cas où il ne serait pas suffisant pour payer les allocations futures.

4. Enseignement d'une seconde langue.

Il appartient aux commissions scolaires locales de prévoir, après entente avec les inspecteurs et les instituteurs, des cours d'allemand ou de français dans les classes supérieures ou complémentaires, chaque fois que l'utilité ou l'opportunité s'en manifestent. Nous ne pouvons qu'encourager de telles initiatives.

5. Pour éviter les accidents de la circulation.

Chaque année, le nombre des accidents de la route augmente en Suisse. En 1934, le nombre des victimes de la circulation routière s'est élevé à 12,200; 625 cas furent mortels. Parmi ces victimes, les enfants sont nombreux. La cause de beaucoup de ces accidents réside dans l'inattention des piétons, spécialement de la jeunesse, ou dans leur ignorance des règles de la circulation. Il est donc nécessaire de rendre

les élèves plus attentifs aux précautions qu'il faut prendre sur la chaussée et de leur inculquer les principes suivants : ils doivent :

- 1^o utiliser les trottoirs partout où il y en a ;
- 2^o ne jamais jouer sur la chaussée ;
- 3^o avant de traverser la chaussée, regarder à gauche, puisque c'est de là qu'un véhicule peut surgir sur la première moitié de la route ; du milieu de la chaussée jusqu'au bord opposé, porter l'attention sur la droite.

Il est opportun de faire non seulement un exposé théorique de ces principes, mais de procéder, chaque fois que l'occasion s'en présente, à des démonstrations pratiques.

Rappelons aussi qu'il est nécessaire de créer, partout où elles n'existent pas, des places de gymnastique pouvant servir aux jeux pendant les récréations, de façon que les enfants puissent jouer à l'écart de la circulation routière.

Les associations touristiques feront parvenir aux membres du corps enseignant un livret contenant des indications pratiques à l'usage des piétons.

PARTIE NON OFFICIELLE

STAKHANOVISME PÉDAGOGIQUE

M^{me} Montessori vient de faire paraître à la librairie Desclée de Brouwer un livre intitulé : *L'Enfant*, qu'on nous déclare être la somme de ses recherches et de son génie. Le volume est accompagné d'un petit papier qui résume l'activité de l'illustre Dottoressa et nous fait part des résultats surprenants obtenus par sa méthode. Quelques lignes m'ont plongé dans une stupeur qui n'est point encore dissipée après quinze jours d'accoutumance. Les voici :

Dès l'âge de trois ans, parfois plus jeunes encore, les enfants sont reçus dans les écoles Montessori, dont la mission est de satisfaire à leurs besoins profonds ; à 4 ans, ils se révèlent capables de lire, d'écrire et de faire des additions simples. A 7 ans, ils font d'immenses opérations qu'aucun maître n'aurait eu l'idée de leur proposer.

Grâce d'une part au matériel, d'autre part à leur liberté dans le travail, des enfants Montessori ont spontanément découvert de nouveaux théorèmes de géométrie.

Par le nouveau livre d'arithmétique publié l'année dernière (1934) en langue espagnole, « les racines carrées et cubiques de nombres de 3 et 4 chiffres sont rendues si claires que des enfants de 8 et 9 ans les résolvent seuls... »

...Et voici le miracle : ayant su laisser l'enfant perdre son temps, M^{me} Montessori lui en a fait *gagner*. Ce sont 2, 3, 4 ans d'avance que témoignent les petits Montessoriens.